

77 | SAINT-PATHUS Valérie, 59 ans, n'a pourtant jamais commis la moindre infraction au Code de la route ou même été condamnée. La conductrice redevenue piétonne en juillet a fait appel à un avocat spécialisé.

Après un vol, elle découvre que son permis est annulé depuis 1993

GUÉNAËLE CALANT

ELLE N'A JAMAIS reçu de PV, n'est jamais passée par une cellule de garde à vue et n'a jamais été condamnée. Valérie Pianet a scrupuleusement respecté le Code de la route depuis qu'elle a obtenu son permis de conduire, délivré par la préfecture de Seine-Saint-Denis en 1982.

Tout allait bien, dans le meilleur des mondes, jusqu'à cette journée de juillet 2022. « On m'a volé mon portefeuille dans le métro. Quand je m'en suis aperçue, je suis allée déposer plainte dans un commissariat à Paris », raconte cette pétillante habitante de Saint-Pathus (Seine-et-Marne), âgée de 59 ans. Après avoir déclaré le vol de ses papiers, Valérie Pianet se connecte sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés, pour renouveler son permis de conduire.

Quelques jours plus tard, elle reçoit une réponse : on lui demande de reformuler sa demande en cochant le motif « annulation » et pas « vol ». Valérie Pianet s'interroge et se dit que - peut-être - son permis a été annulé du fait même de sa demande. Sur une journée de repos, elle se rend à la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun, dès l'ouverture.

Plongée en absurdité

De guichet en guichet, elle finit par découvrir le pot aux roses. « On m'a dit que je n'avais plus de permis de conduire depuis qu'il a été annulé judiciairement le 18 août 1993. Je ne le savais pas puisque je n'ai jamais été condamnée et que je n'ai jamais commis d'infraction. Je conduisais ainsi depuis près de trente ans sans le savoir », s'étrangle la quinquagénaire. Elle s'est alors rendue à la gendarmerie de Saint-Soupplets, pour tenter de comprendre. « Je pensais



Saint-Pathus, jeudi. Si Valérie Pianet peut encore s'installer au volant de sa voiture, c'est seulement dans son garage.

avoir été victime d'une usurpation d'identité. Les gendarmes se sont renseignés et m'ont expliqué que cela n'avait rien à voir », se souvient-elle. À partir de cette date, Valérie Pianet va progressivement plonger en absurdité.

Assise devant son dossier, elle explique toutes ses démarches. Et montre tous les courriers qu'elle a envoyés : des lettres en recommandé au ministère de l'Intérieur, à la préfecture de Seine-Saint-Denis, au service du Fichier national des permis de conduire... « Personne n'a daigné me répondre », déplore-t-elle.

Seul le tribunal judiciaire de Meaux lui a confirmé que les trois volets de son casier judiciaire étaient vierges de toute inscription. En septembre, Valérie Pianet a pris rendez-vous avec la déléguée du Défenseur des droits, à Meaux. « Elle a reconnu qu'elle n'avait jamais vu ça », s'exclame-t-elle. Sur son relevé d'information intégrale, qui liste le détail des infractions routières, il est simplement indiqué « Annulation judiciaire ». La mère de famille - qui n'a jamais perdu un point depuis la création du permis à points le 1^{er} juillet 1992 - n'a pas le moindre début d'explication.

Face à ce mur d'incompréhension et de silence, l'automobiliste devenue piétonne depuis juillet s'est tournée vers M^e Rémy Josseume, avocat spécialisé dans ce type de

contentieux. « Dans ma carrière, j'ai traité un ou deux dossiers de ce type. On a probablement affaire à une erreur humaine de saisie. Le problème, c'est qu'il faut se battre pour obtenir gain de cause, alors que cela pourrait être ré-

glé en 48 heures. Ce n'est plus un service public, c'est le public qui doit se mettre au service de l'administration », dénonce l'avocat parisien.

Et d'évoquer le parcours du combattant de ses clients : « Le ministère de l'Intérieur

n'a ni la décence, ni la courtoisie de répondre aux administrés. Il ne donne jamais aucune explication et se contente de régulariser ses erreurs dans un délai anormalement élevé. La moindre des choses serait de s'excuser, d'expli-

quer et d'indemniser en versant des dommages et intérêts importants. »

Car bien évidemment, préjudice financier et préjudice moral il y a. Ne plus pouvoir prendre le volant a changé la vie de Valérie Pianet, qui galère pour tout. « Ce qui est rageant pour elle, c'est qu'elle a besoin de moi pour chaque sortie », confie Pascal, son mari. Qui estime - malgré tout - que le vol du permis de conduire, « c'est un mal pour un bien : ma femme n'a jamais eu aucun problème sur la route. Vous vous rendez compte si elle avait eu un accident ? On aurait tout découvert à ce moment-là et ça aurait été catastrophique. »

Au fil de son combat, Valérie Pianet s'est entendu dire qu'elle ferait mieux de repasser les épreuves pour conduire... parce que ça irait plus vite. « Pas question, je veux récupérer mon permis ! », s'insurge-t-elle. ■

« Avec Domitys, j'ai trouvé le moyen de sécuriser ma vie et de me sentir rassurée. »



Maryse, institutrice à la retraite. Découvrez son témoignage.



Contactez votre résidence services seniors

RÉSIDENCE LE PARC DES AUBIERS - 26 RUE DE MIGNEAUX
POISSY

OUVERTURE PROCHAINE

01 89 93 00 00 ou domitys.fr

VOTRE APPARTEMENT
En location du studio au 3 pièces
Avec vos meubles

BIEN ENTOURÉ ET RASSURÉ
Une équipe 24h/24, 7j/7
Dans une résidence sécurisée

BIEN ACCOMPAGNÉ
Une restauration de qualité
Des services et activités à la carte

VENEZ VISITER
ET ESTIMER
VOTRE LOYER

DOMITYS
vivre l'esprit libre

La déléguée
du Défenseur des droits
n'avait jamais vu ça

VALÉRIE PIANET